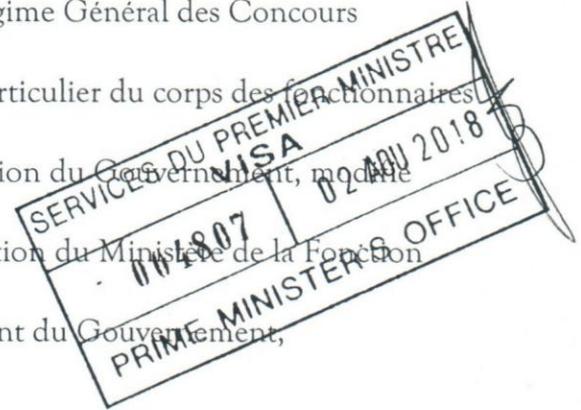


ARRÊTÉ N° 11006516 /MINFOPRA DU 03 AOUT 2018

portant ouverture d'un concours direct pour le recrutement de cent vingt (120) Instituteurs de l'Enseignement Technique et Professionnel, session 2018.

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME ADMINISTRATIVE,

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n°94/199 du 07 octobre 1994 portant Statut Général de la Fonction Publique de l'État, modifié et complété par le décret n°2000/287 du 12 octobre 2000 ;
- Vu le décret n°2000/696/PM du 13 septembre 2000 fixant le Régime Général des Concours Administratifs ;
- Vu le décret n°2000/359 du 05 décembre 2000 portant Statut Particulier du corps des fonctionnaires de l'Éducation Nationale ;
- Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu le décret n°2012/537 du 19 novembre 2012 portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;
- Vu le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement,



ARRÊTE :

Article 1^{er}.- a) Le présent arrêté porte ouverture d'un concours direct pour le recrutement des Instituteurs de l'Enseignement Technique et Professionnel, suivant la répartition ci-après :

Grades	Cat.	Spécialité	Effectif
Instituteurs de l'Enseignement Technique et Professionnel	B1	Maçonnerie	10
		Menuiserie	10
		Mécanique	10
		Construction Mécanique	10
		Industries d'Habillement	05
		Électricité	10
		Installation Sanitaire	10
		Mécanique de Fabrication	05
		Mécanique Automobile	10
		Secrétariat Bureautique	10
		Économie Sociale et Familiale	10
		Comptabilité	15
Froid et Climatisation	05		
Total			120

b) Les épreuves écrites dudit concours se dérouleront les 27 et 28 octobre 2018 au centre unique de Yaoundé.

Article 2.-CONDITIONS À REMPLIR POUR FAIRE ACTE DE CANDIDATURE.

Peuvent faire acte de candidature, les personnes remplissant les conditions générales requises pour l'accès à la Fonction Publique et les conditions spécifiques suivantes:

- a) être de nationalité camerounaise ;
- b) être âgé de dix-sept (17) ans au moins et de trente-quatre (34) ans au plus au 1^{er} janvier 2018 (être né entre le 01/01/1984 et le 01/01/2001)
- c) être physiquement apte pour l'emploi postulé ;
- d) n'avoir jamais fait l'objet d'une condamnation ferme ;
- e) être titulaire du **Certificat d'Aptitude Pédagogique d'Instituteur de l'Enseignement Technique(CAPIET)** dans l'une des spécialités susvisées.

Article 3.-COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE.

(1) Le dossier de candidature comprend les pièces suivantes

- a) Une fiche d'inscription timbrée à mille (1 000) francs CFA sur laquelle le candidat précisera sa spécialité, dont l'imprimé est disponible dans les services du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ou dans les Délégations Régionales du même Ministère et téléchargeable sur le site internet : <http://www.minfopra.gov.cm> ;
- b) Une copie certifiée conforme de l'acte de naissance signée par une autorité civile compétente ;
- c) Un extrait de casier judiciaire, bulletin n°3;
- d) Une copie certifiée conforme du diplôme exigé, signée par une autorité civile compétente ;
- e) Une attestation de présentation de l'original du diplôme, signée par une autorité civile compétente ;
- f) Un certificat médical délivré par un médecin du secteur public;
- g) Une quittance de versement de la somme de quinze mille (15 000) francs CFA délivrée par le Chef de Service des Concours Directs et de Bourse ou par le Chef de Service des Recrutements et de la Formation dans les Délégations Régionales du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;
- h) Une copie du contrat de travail ou de la décision d'engagement, pour le candidat agent de l'Etat relevant du Code du Travail ;
- i) Deux (02) photos 4x4 ;
- j) Une enveloppe timbrée à cinq cents (500) francs CFA à l'adresse du candidat.

(2) Le dossier ainsi constitué est déposé, contre récépissé, au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, Direction du Développement des Ressources Humaines de l'État, Service des Concours Directs et de Bourse (4^{ème} étage, portes 405 et 409) ou dans les Délégations Régionales de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, Service des Recrutements et de la Formation, jusqu'au vendredi 12 octobre 2018.



N.B:

- En cas d'absence de candidatures ou de quorum non atteint dans une spécialité, le nombre de places réservées ou restantes est reversé aux candidats de la spécialité ayant enregistré le plus grand nombre de candidatures.
- Tout dossier incomplet, en retard ou dont les pièces sont signées dans un commissariat de police ne sera pas accepté.
- Les pièces légalisées par une autorité administrative, municipale ou judiciaire doivent dater de moins de trois (03) mois à la date du dépôt des dossiers.

Article 4.- PROGRAMMES, HORAIRES ET MODALITÉS DE DÉROULEMENT DES ÉPREUVES ÉCRITES.

1- Le programme est celui de 3^{ème} année des Écoles Normales d'Instituteurs de l'Enseignement Technique (ENIET).

2- Les épreuves écrites se dérouleront aux dates et heures ci-après :

Dates	Nature des épreuves	Horaires	Coef.	Durées	Note éliminatoire
27 octobre 2018	Culture Générale	08h - 12h	3	4H	05/20
	Épreuve Technique n°1	13h - 17h	5	4H	05/20
28 octobre 2018	Épreuve Technique n°2	08h - 12h	4	4H	05/20
	Langue : Anglais pour les Francophones et Français pour les Anglophones	13h - 15h	2	2H	05/20

3- L'heure limite d'accès dans les salles est fixée à 7 heures précises.

Article 5.- MODALITÉS DE DÉROULEMENT DES ÉPREUVES ORALES.

Un communiqué du Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative précisera les dates et horaires de passage des épreuves orales d'admission définitive.

Dates	Nature des épreuves	Coef.	Horaires
À déterminer	Grand oral	01	À partir de 08 H 00
	Oral de langue	01	

Article 6.- Les résultats définitifs du présent concours seront publiés par un arrêté du Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative.

Article 7.- Le présent arrêté sera enregistré et publié partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le **03 AOUT 2018**

Le Ministre de la Fonction Publique
et de la Réforme Administrative,



Joseph Lé

